

Communiqué de la paroisse Saint Germain du Lac

Etant donné des difficultés constatées dans le fonctionnement de l'Ermitage de saint Germain, des paroissiens ont saisi l'Officialité Interdiocésaine de Lyon compétente pour agir en cas d'irrespect du droit de l'Eglise depuis plus de 2 ans.

Malgré l'intervention d'un médiateur qui faisait suite à ces démarches, il n'a pas été possible de trouver la conciliation recherchée. L'Officialité ayant jugé suffisamment grave la situation, un avocat ecclésiastique a été mandaté par des paroissiens et le curé.

Aujourd'hui l'avocat reste toujours dans l'attente des réponses aux questions qu'il a posées à l'Évêché d'Annecy le 18/12/14.

La seule réponse donnée à ce courrier est le départ de Marie Barbieri et l'arrêt des activités de l'ARE.

Ce n'est donc pas du seul fait du curé et de paroissiens comme il a pu être dit ou écrit. Dès à présent nous tenons à vous informer sur les points suivants :

1. La convention avec l'Association pour le Rayonnement de l'Ermitage ARE

La paroisse avait confié par convention à l'ARE la gestion du lieu, convention signée le 18 Mars 2012. L'Article 10 : "Le terme de la présente convention est fixé au 31 décembre 2014" avec un préavis de 3 mois pour y mettre fin. Celle-ci a été dénoncée le 15 septembre.

2. L'Association pour le Rayonnement de l'Ermitage (ARE)

L'objet et les statuts de cette association (loi 1901) ne sont pas conformes aux droits civil et canonique « favoriser la poursuite du culte catholique et d'en développer la pratique » Selon la loi française pour les associations Loi 1901; elle ne peut notamment recevoir et établir des reçus fiscaux avec son objet qui est contraire à la loi fiscale française « de maintenir et de développer l'influence spirituelle de l'ermitage Saint-Germain, de maintenir, et de développer l'attrait du site de l'ermitage, et du patrimoine qu'il représente, de favoriser la poursuite du culte catholique, d'organiser toute manifestation ».

Seule l'Association Diocésaine est habilitée à recevoir des legs et donations qui concernent le culte public

Recevez la feuille paroissiale chaque semaine en envoyant un mail à la paroisse ou en vous inscrivant sur le site de la paroisse

3. Mademoiselle Barbieri

Elle a été embauchée par notre paroisse avec une lettre de mission de trois ans le 1er Avril 2009 en tant qu'animatrice gestionnaire de l'Ermitage Saint-Germain. Elle a quitté ses fonctions le 31 Mars 2012.

En présentant sa démission, elle est partie volontairement libre de tout engagement. Son contrat de travail mettait à sa disposition « un logement de fonction sis « Ermitage Saint-Germain à Talloires » ; par son contrat, elle s'était engagée « à quitter le logement le dernier jour du contrat ». Elle aurait dû quitter son logement de fonction à cette date. Une nouvelle lettre de mission a été signée le 31/01/12, à tort, par le vicaire général. Aujourd'hui sa deuxième lettre de mission arrive à son terme et ne peut être renouvelée du fait qu'elle ne soit liée avec une association reconnue par l'autorité ecclésiastique. Elle est laïque et n'a pas le statut de « laïque consacrée », elle n'appartient pas à un institut ou une communauté religieuse. Le vicaire général s'est engagé par email auprès du Père Xavier le 17 Juillet 2014 à lui proposer une nouvelle mission au sein du diocèse mais en dehors de la paroisse Saint-Germain du Lac. Quoiqu'il en soit, il est évident que la paroisse et le curé s'engagent à l'aider et à veiller à ce qu'elle puisse retrouver une nouvelle mission d'église ou un nouvel emploi.

4. Les activités de l'ermitage

Aujourd'hui l'évêque souhaite que les activités de l'ermitage soient suspendues pour un temps. Pour que ce projet initié par la paroisse puisse perdurer il est nécessaire de remettre à plat toutes les questions pour une bonne gestion de ce lieu spécialement pour toutes les questions de sécurité, de restaurations et d'accueil de mineur, etc.... Tout cela va prendre un peu de temps pour que nous puissions poursuivre sur de bonnes bases. Comme le dit l'Évangile il faut construire sur le roc et non sur le sable.

A la veille de la fête de l'épiphanie gardons les yeux fixés sur le Christ lumière des nations et demandons lui de demeurer dans la paix intérieur

Le 31 décembre 2014 Menthon Saint Bernard

Le curé de la paroisse,
L'Équipe d'Animation Pastorale
Le Conseil pour les affaires économiques
Des membres du Conseil pastoral de paroisse.

Maison Paroissiale : 04 50 60 12 53 - Père. Xavier : 06 62 52 85 01

Accueil : Lundi et Mercredi 10-12h et Vendredi 15-17h

Pour recevoir les infos : letter.sgdl@free.fr - Pour écrire à la paroisse : saintgermaindulac@free.fr

site : <http://saintgermaindulac.free.fr/>